



Etiquetage trompeur sur un marché

Par **gusto04**, le **20/08/2022** à **10:29**

Bonjour,

Mon épouse s'est faite arnaquer pour une vente de fauteuil sur un marché en Loire-Atlantique.

Je voudrai savoir vers quelle autorité il faut se tourner , non pas pour obtenir un remboursement , mais pour faire cesser, ce qui nous semble être illégal mais persiste sur ce marché, au niveau de l'étiquetage.

Voici en résumé la pratique employée :

- le commerçant expose des fauteuils et du mobilier (prétendument en destockage) avec un prix inscrit en gros sur l'étiquette. et qui semble très interessant.

(exemple: un fauteuil à 150 euros)

mais le vrai prix (1500 euros) est illisible car barré d'un gros trait noir .

150 euros indiqué sur l'étiquette.....c'est juste la remise !

Normalement les remises sont indiquées en pourcentage, non ?

Le client qui achète la fauteuil, ne se voit pas proposer de bon de commande , le commerçant lui dit qu'il n'y a aucun acompte à verser et qu'il va le livrer, en fin de marché.

Il se présente alors au domicile de l'acheteur , decharge le fauteuil ou le meuble, et ensuite présente la facture indiquant 1350 euros (1500 -150) , au grand dam du client !

Mon épouse n'a pas osé refuser de payer car ayant été livrée du fauteuil jusqu'au domicile, le commerçant s'est montré menaçant affirmant que le client doit savoir qu'un fauteuil coute au minimum plus de 1000 euros !

Qu'est ce qu'on peut faire pour dénoncer ces escrocs ?.